

Cercle de voile de Valenciennes 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes
Tel : 03 27 29 65 96 Email : voile.valenciennes@gmail.com

CONVENTION UTILISATION DU TERRAIN BEACH VOLLEY

Entre _____

Représenté par _____ demeurant à _____

et le **CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES**,

Représenté par Frédéric GALLO en qualité de Président.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I.

Pour l'organisation de l'activité « Beach Volley », le CVV met à la disposition le Terrain de Beach Volle, le ballon, ainsi que l'espace extérieur du club, hors mi l'accès au parc à bateau.
Les sanitaires et le club housse seront aussi mis à disposition à discrétion (juste le temps de prendre une boisson, ou accéder aux sanitaires)

ARTICLE II

L'activités sera pratique pendant l'horaire suivant :

- De _____
- A : _____

Le _____

Nombre de participants estimé :

ARTICLE III

L'activité est gratuite. La communication positive auprès des camarades et dans votre entourage sera notre meilleure récompense 😊 - Encore mieux si cela passe par un réseau social et que vous taguez le Cercle de Voile 😊

Des boissons au tarif habituel du club pourront être proposés = paiement uniquement par CB

Dress Code : Tenue de sport, évidemment 😊, ainsi que des sandalettes, tongues ou baskets, pour récupérer le ballon, en cas de sortie de terrain, car le lieu n'est pas totalement couvert de sable (comme à la plage) – Sur le terrain possible de rester pied nus 😊



Cercle de voile de Valenciennes 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes
Tel : 03 27 29 65 96 Email : voile.valenciennes@gmail.com

ARTICLE IV

Pour qu'une activité de groupe se passe dans les meilleures conditions, il faut fixer quelques règles :

- A commencer par respecter le matériel mis à disposition et notamment du filet : qui casse paie
- Il est interdit de venir avec des boissons alcoolisées
- Il est interdit de se baigner et surtout de plonger

Pour que l'activité se déroule dans une bonne ambiance, nous vous conseillons :

- De venir avec une enceinte connectée, afin de diffuser vos musiques préférées, tout en respectant le volume.
- De nommer un ramasseur de balle, notamment lorsque le ballon ira dans l'eau (possibilité d'emprunté un Canoë)
- Nommer vos équipes pour faciliter l'attribution des points.
- Nommer un ou plusieurs arbitres pour comptabiliser les points ET mettre l'ambiance 😊

ARTICLE V

L'association, afin de se prémunir dans l'hypothèse d'un accident survenant de son fait, du fait de ses commettants, de ses installations ou de son matériel, souscrit obligatoirement une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile.

ARTICLE VI

Les participants à l'activité autorisent le CVV à utiliser les photos prises lors des matchs

☐ OUI ☐ OUI mais seulement de DOS et visage flouté ☐ NON

La personnes « responsable » du groupe

Le Président du CVV